



**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES  
MEMBRES DE LA  
COMMISSION ADMINISTRATIVE  
PARITAIRE DES  
AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE  
CATEGORIE C  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

\*\*\*\*\*

B2 Adm. BB

Arrêté SDIS N° 2011 - 577

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE TARN-ET-GARONNE

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- Vu** le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003 modifiant certaines dispositions relatives aux comités techniques paritaires, aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu** le décret N° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié au 11 juillet 2008 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;
- Vu** la circulaire du 20 juin 2008 relative aux élections des représentants du personnel au C.A.P, C.T.P, C.H.S des collectivités territoriales ;
- Vu** la circulaire ministérielle n° 2011-33 du 15 février 2011 ;
- Vu** l'arrêté 2009-1176 du 30 novembre 2009 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire des agents administratifs et techniques de catégorie C ;
- Vu** la délibération n° 2008-3 du conseil d'administration du SDIS de Tarn-et-Garonne du 30 juin 2008 ;
- Vu** la délibération n° 4 du conseil d'administration du SDIS de Tarn-et-Garonne du 16 mai 2011 ;
- Vu** la décision de monsieur le président du conseil d'administration quant à la désignation par ses soins des représentants du service départemental d'incendie et de secours aux différents comités et commissions ;



Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRETE** :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission administrative paritaire départementale **du personnel administratif et technique de catégorie C** comprend, sous la présidence de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, les membres ci-après désignés :

**Membres représentant l'Administration** :

Titulaires :

Monsieur BAYLET Jean-Michel (Président)  
Monsieur GONZALEZ José  
Monsieur DEPRINCE Jean-Luc

Suppléants :

Monsieur MASSIP Raymond  
Monsieur TABARLY Jacques  
Monsieur CAPAYROU Joël

**Membres représentant le personnel** :

Titulaires :

**Pour le groupe hiérarchique de base N° 1 :**

Madame AUDIBERT Frédérique  
Madame RAMAUD Sylvie

Suppléants :

Madame FERNANDEZ Béatrice  
Madame GARCIA Béatrice

**Pour le groupe hiérarchique supérieur N° 2 :**

Monsieur MONTOLIO Laurent

Monsieur CARLI Serge

**Article 2** : L'arrêté SDIS n°2009-1176 du 30 novembre 2009 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire du personnel administratif et technique de catégorie C du service départemental d'incendie et de secours est abrogé.

**Article 3** : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Fait à Montauban, le 01 JUIL. 2011

Le président du conseil d'administration,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.M. Baylet', written over a horizontal line.

Jean-Michel BAYLET